



LISTE DES DELIBERATIONS

(Article L.2121-25 du Code Général des Collectivités territoriales)

CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 1er MARS 2024 à 19h00

Numéro	Objet	Vote
	Approbation du Procès-Verbal de la séance du 26 janvier 2024	Adoptée à l'unanimité
2024-019	Compte administratif 2023 – budget principal : approbation	Adoptée à l'unanimité
2024-020	Compte administratif 2023 – budget vente de chaleur : approbation	Adoptée à l'unanimité
2024-021	Compte administratif 2023 – budget forêt : approbation	Adoptée à l'unanimité
2024-022	Compte administratif 2023 – budget assainissement : approbation	Adoptée à l'unanimité
2024-023	Compte administratif 2023 – budget MSP : approbation	Adoptée à l'unanimité
2024-024	Compte de gestion 2023 : approbation	Adoptée à l'unanimité
2024-025	Affectation des résultats sur les budgets 2023 : approbation	Adoptée à l'unanimité
2024-026	Règlement budgétaire et financier : modification	Adoptée à l'unanimité
2024-027	Débat d'orientation budgétaire 2024	
2024-028	loi n°2023-175 du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables – élaboration des ZAE nR : approbation	Adoptée à la majorité, par 21 voix POUR et 4 abstentions
2024-029	Attribution du lot 10 «rafraichissement» marche public de la MSP : approbation	Adoptée à l'unanimité
2024-030	Convention avec Rénov'Eglise pour les travaux de restauration de l'Eglise : approbation	Adoptée à l'unanimité
2024-031	Adhésion a la convention cadre des services secrétaires de mairie itinérant, intérim, portage salarial du CDG42 : approbation	Adoptée à l'unanimité
2024-032	Indemnités des élus : modification au 01/03/2024	Adoptée à l'unanimité

Monsieur le Maire certifie que la liste des délibérations du Conseil Municipal de la séance du 1^{er} mars 2024 a été affichée à la porte de la mairie et publiée sur le site de la Ville le pour une durée minimum de deux mois.

Michel DÉVRIEUX
Le Maire



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS du Conseil Municipal de Pélussin

Nombre de Membres

Le premier mars deux mille vingt-quatre, le Conseil Municipal de Pélussin, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire en mairie de Pélussin, sous la présidence de Michel DÉVRIEUX, Maire.

EN EXERCICE : 26

PRESENTS : 19

VOTANTS : 23

PRESENTS (19) : Mme Marie BONNEVIALLE, M. Jean-François CHANAL, Mme Lisa FAVRE-BAC, M. Jean-Pierre GRANDSEIGNE, M. Stéphane TARIN, Mme Leïla BERNARD, Mme Nathalie ROLLAT, Mme Agnès VORON, M. Jean-Charles VALENTIN, M. Pierric EXERTIER, M. Jean DUBOUIS, M. Jean-Paul MONTAGNIER, Mme Chantal CHETOT, Mme Corinne ALLIOD-KOERTGE, Mme FOUREL Gisèle, Mme Brigitte GARDE, Mme Franceline COMAS, M. John ROBINSON, et Mme Marie-Odile DALUD.

EXCUSÉS (4) : Mme Martine JAROUSSE (a donné pouvoir à Gisèle FOURREL)
M. Serge GRANGE (a donné pouvoir à Leïla BERNARD)
M. Jacques CAMIER (a donné pouvoir à Pierric EXERTIER)
M. Alain TOULOUMET (a donné pouvoir à John ROBINSON)

ABSENT (3) : M. Olivier BIHEL
M. Michel DÉVRIEUX
M. Jean-Pierre BOUJOT

Secrétaire élu(e) pour la durée de la session : Jean-Charles VALENTIN

Convocation : 23 février 2024

OBJET : 2024-019

**COMPTE
ADMINISTRATIF
2023
BUDGET PRINCIPAL
-
APPROBATION**

Le Conseil Municipal est invité à approuver les comptes administratifs 2023 du budget principal et des 4 budgets annexes, constater les identités de valeur avec les indications des comptes de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes et reconnaître la sincérité des restes à réaliser.

Monsieur le Maire, assisté de Jean-Charles VALENTIN, conseiller municipal délégué au budget communal, présente les éléments relatifs aux opérations comptables et aux équilibres des budgets 2023.

Monsieur le Maire, Michel DÉVRIEUX, quitte la salle.

Jean-Charles VALENTIN rappelle les comptes administratifs 2023 du budget principal.

Ils se résument aux éléments indiqués dans les documents qui ont été débattus en commission des finances le 19 février, à savoir :

COMPTE ADMINISTRATIF 2023 BUDGET PRINCIPAL EXECUTION DU BUDGET

		DEPENSES		RECETTES	
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	A	3 169 830,55	G	3 955 638,03
	Section d'investissement	B	1 306 764,50	H	1 783 582,42
		+		+	
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section de fonctionnement (002)	C	0,00 (si déficit)	I	11 000,19 (si excédent)
	Report en section d'investissement (001)	D	451 044,68 (si déficit)	J	0,00 (si excédent)
		=		=	
TOTAL (réalisations +reports)		= A+B+C+D	4 927 639,73	= G+H+I+J	5 750 220,64

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214201683-20240301-2024-019-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 08/03/2024

Publication : 11/03/2024

RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (1)	Section de fonctionnement	E	0,00	K	0,00
	Section d'investissement	F	683 049,28	L	550 335,00
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	= E+F	683 049,28	= K+L	550 335,00
RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	= A+C+E	3 169 830,55	= G+I+K	3 966 638,22
	Section d'investissement	= B+D+F	2 440 858,46	= H+J+L	2 333 917,42
	TOTAL CUMULE	= A+B+C+D+E+F	5 610 689,01	= G+H+I+J+K+L	6 300 555,64

Le Conseil Municipal est invité à se prononcer sur le compte administratif du budget principal de l'exercice 20223

*Après examen du compte administratif présenté ci-dessus,
Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité,*

- **Approuve** le compte administratif 2023 pour le budget principal de la commune.

ONT SIGNE AU REGISTRE TOUS LES MEMBRES PRESENTS.
POUR COPIE CONFORME.

Fait à Pélussin le 6 mars 2024

Le Maire,
Michel DÉVRIEUX.



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214201683-20240301-2024-019-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 08/03/2024
Publication : 11/03/2024

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS du Conseil Municipal de Pélussin

Nombre de Membres

Le premier mars deux mille vingt-quatre, le Conseil Municipal de Pélussin, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire en mairie de Pélussin, sous la présidence de Michel DÉVRIEUX, Maire.

EN EXERCICE : 26

PRESENTS : 19

VOTANTS : 23

PRESENTS (19) : Mme Marie BONNEVIALLE, M. Jean-François CHANAL, Mme Lisa FAVRE-BAC, M. Jean-Pierre GRANDSEIGNE, M. Stéphane TARIN, Mme Leïla BERNARD, Mme Nathalie ROLLAT, Mme Agnès VORON, M. Jean-Charles VALENTIN, M. Pierric EXERTIER, M. Jean DUBOUIS, M. Jean-Paul MONTAGNIER, Mme Chantal CHETOT, Mme Corinne ALLIOD-KOERTGE, Mme FOUREL Gisèle, Mme Brigitte GARDE, Mme Fanceline COMAS, M. John ROBINSON, et Mme Marie-Odile DALUD.

EXCUSÉS (4) : Mme Martine JAROUSSE (a donné pouvoir à Gisèle FOURREL)

M. Serge GRANGE (a donné pouvoir à Leïla BERNARD)

M. Jacques CAMIER (a donné pouvoir à Pierric EXERTIER)

M. Alain TOULOUOMET (a donné pouvoir à John ROBINSON)

ABSENT (3) : M. Olivier BIHEL

M. Michel DÉVRIEUX

M. Jean-Pierre BOUJOT

Secrétaire élu(e) pour la durée de la session : Jean-Charles VALENTIN

Convocation : 23 février 2024

OBJET : 2024-020

**COMPTE
ADMINISTRATIF 2023
BUDGET VENTE DE
CHALEUR
-
APPROBATION**

Le Conseil Municipal est invité à approuver les comptes administratifs 2023 du budget principal et des 4 budgets annexes, constater les identités de valeur avec les indications des comptes de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes et reconnaître la sincérité des restes à réaliser.

Monsieur le Maire, assisté de Jean-Charles VALENTIN, conseiller municipal délégué au budget communal, présente les éléments relatifs aux opérations comptables et aux équilibres des budgets 2023.

Monsieur le Maire, Michel DÉVRIEUX, quitte la salle.

Jean-Charles VALENTIN rappelle les comptes administratifs 2023 du budget vente de chaleur.

Ils se résument aux éléments indiqués dans les documents qui ont été débattus en commission des finances le 19 février, à savoir :

BUDGET ANNEXE VENTE DE CHALEUR - COMPTE ADMINISTRATIF 2023
EXECUTION DU BUDGET

		DEPENSES		RECETTES	SOLDE D'EXECUTION(1)
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section d'exploitation	A 216 027,97	G	206 307,57	G-A -9 720,40
	Section d'investissement	B 0,00	H	0,00	H-B 0,00
		+		+	
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section d'exploitation (002)	(si déficit) 23 151,35		(si excédent) 0,00	
	Report en section d'investissement (001)	(si déficit) 0,00		(si excédent) 0,00	
		=		=	

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214201683-20240301-2024-020-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 08/03/2024
Publication : 11/03/2024

	DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION (1)
TOTAL (réalisations + reports)	P= A+B+C+D 239 179,32	Q= G+H+I+J 206 307,57	=Q-P -32 871,75

RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (2)	Section d'exploitation	E 0,00	K 0,00
	Section d'investissement	F 0,00	L 0,00
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	= E+F 0,00	= K+L 0,00

	DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION (1)	
RESULTAT CUMULE	Section d'exploitation = A+C+E	239 179,32	= G+I+K 206 307,57	-32 871,75
	Section d'investissement = B+D+F	0,00	= H+J+L 0,00	0,00
	TOTAL CUMULE = A+B+C+D+E+F	239 179,32	= G+H+I+J+K+L 206 307,57	-32 871,75

Le Conseil Municipal est invité à se prononcer sur le compte administratif du budget vente de chaleur de l'exercice 2023.

*Après examen du compte administratif présenté ci-dessus,
Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité,*

- **Approuve** le compte administratif 2023 pour le budget vente de chaleur de la commune.

ONT SIGNE AU REGISTRE TOUS LES MEMBRES PRESENTS.
POUR COPIE CONFORME.

Fait à Pélussin le 6 mars 2024
Le Maire,
Michel DÉVRIEUX.



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214201683-20240301-2024-020-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 08/03/2024
Publication : 11/03/2024

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS du Conseil Municipal de Pélussin

Nombre de Membres

Le premier mars deux mille vingt-quatre, le Conseil Municipal de Pélussin, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire en mairie de Pélussin, sous la présidence de Michel DÉVRIEUX, Maire.

EN EXERCICE : 26

PRESENTS : 19

VOTANTS : 23

PRESENTS (19) : Mme Marie BONNEVIALLE, M. Jean-François CHANAL, Mme Lisa FAVRE-BAC, M. Jean-Pierre GRANDSEIGNE, M. Stéphane TARIN, Mme Leïla BERNARD, Mme Nathalie ROLLAT, Mme Agnès VORON, M. Jean-Charles VALENTIN, M. Pierrick EXERTIER, M. Jean DUBOUIS, M. Jean-Paul MONTAGNIER, Mme Chantal CHETOT, Mme Corinne ALLIOD-KOERTGE, Mme FOUREL Gisèle, Mme Brigitte GARDE, Mme Franceline COMAS, M. John ROBINSON, et Mme Marie-Odile DALUD.

EXCUSÉS (4) : Mme Martine JAROUSSE (a donné pouvoir à Gisèle FOURREL)
M. Serge GRANGE (a donné pouvoir à Leïla BERNARD)
M. Jacques CAMIER (a donné pouvoir à Pierrick EXERTIER)
M. Alain TOULOUOMET (a donné pouvoir à John ROBINSON)

ABSENT (3) : M. Olivier BIHEL
M. Michel DÉVRIEUX
M. Jean-Pierre BOUJOT

Secrétaire élu(e) pour la durée de la session : Jean-Charles VALENTIN

Convocation : 23 février 2024

OBJET : 2024-021

**COMPTE
ADMINISTRATIF 2023
BUDGET FORET
-
APPROBATION**

Le Conseil Municipal est invité à approuver les comptes administratifs 2023 du budget principal et des 4 budgets annexes, constater les identités de valeur avec les indications des comptes de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes et reconnaître la sincérité des restes à réaliser.

Monsieur le Maire, assisté de Jean-Charles VALENTIN, conseiller municipal délégué au budget communal, présente les éléments relatifs aux opérations comptables et aux équilibres des budgets 2023.

Monsieur le Maire, Michel DÉVRIEUX, quitte la salle.

Jean-Charles VALENTIN rappelle les comptes administratifs 2023 du budget forêt.

Ils se résument aux éléments indiqués dans les documents qui ont été débattus en commission des finances le 19 février, à savoir :

BUDGET ANNEXE FORET - COMPTE ADMINISTRATIF 2023

EXECUTION DU BUDGET

		DEPENSES		RECETTES	
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	A	147 269,34	G	32 290,19
	Section d'investissement	B	10 031,13	H	0,00
		+		+	
REPORTS DEL'EXERCICE N-1	Report en section de fonctionnement (002)	C	0,00 (si déficit)	I	319 056,50 (si excédent)
	Report en section d'investissement (001)	D	0,00 (si déficit)	J	50 237,73 (si excédent)
		=		=	
TOTAL (réalisations +reports)		= A+B+C+D	157 300,47	= G+H+I+J	401 584,42

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214201683-20240301-2024-021-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 08/03/2024

Publication : 11/03/2024

RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (1)	Section de fonctionnement	E	0,00	K	0,00
	Section d'investissement	F	0,00	L	0,00
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	= E+F	0,00	= K+L	0,00

RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	= A+C+E	147 269,34	= G+I+K	351 346,69
	Section d'investissement	= B+D+F	10 031,13	= H+J+L	50 237,73
	TOTAL CUMULE	= A+B+C+D+E+F	157 300,47	= G+H+I+J+K+L	401 584,42

Le Conseil Municipal est invité à se prononcer sur le compte administratif du budget forêt de l'exercice 2023.

*Après examen du compte administratif présenté ci-dessus,
Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité,*

- **Approuve** le compte administratif 2023 pour le budget forêt de la commune.

ONT SIGNE AU REGISTRE TOUS LES MEMBRES PRESENTS.
POUR COPIE CONFORME.

Fait à Pélussin le 6 mars 2024
Le Maire,
Michel DÉVRIEUX.



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214201683-20240301-2024-021-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 08/03/2024
Publication : 11/03/2024

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS du Conseil Municipal de Pélussin

Nombre de Membres

Le premier mars deux mille vingt-quatre, le Conseil Municipal de Pélussin, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire en mairie de Pélussin, sous la présidence de Michel DÉVRIEUX, Maire.

EN EXERCICE : 26

PRESENTS : 19

VOTANTS : 23

PRESENTS (19) : Mme Marie BONNEVIALLE, M. Jean-François CHANAL, Mme Lisa FAVRE-BAC, M. Jean-Pierre GRANDSEIGNE, M. Stéphane TARIN, Mme Leïla BERNARD, Mme Nathalie ROLLAT, Mme Agnès VORON, M. Jean-Charles VALENTIN, M. Pierrick EXERTIER, M. Jean DUBOUIS, M. Jean-Paul MONTAGNIER, Mme Chantal CHETOT, Mme Corinne ALLIOD-KOERTGE, Mme FOUREL Gisèle, Mme Brigitte GARDE, Mme Franceline COMAS, M. John ROBINSON, et Mme Marie-Odile DALUD.

EXCUSÉS (4) : Mme Martine JAROUSSE (a donné pouvoir à Gisèle FOURREL)
M. Serge GRANGE (a donné pouvoir à Leïla BERNARD)
M. Jacques CAMIER (a donné pouvoir à Pierrick EXERTIER)
M. Alain TOULOUMET (a donné pouvoir à John ROBINSON)

ABSENT (3) : M. Olivier BIHEL
M. Michel DÉVRIEUX
M. Jean-Pierre BOUJOT

Secrétaire élu(e) pour la durée de la session : Jean-Charles VALENTIN

Convocation : 23 février 2024

OBJET : 2024-022

**COMPTE
ADMINISTRATIF 2023
ASSAINISSEMENT
-
APPROBATION**

Le Conseil Municipal est invité à approuver les comptes administratifs 2023 du budget principal et des 4 budgets annexes, constater les identités de valeur avec les indications des comptes de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes et reconnaître la sincérité des restes à réaliser.

Monsieur le Maire, assisté de Jean-Charles VALENTIN, conseiller municipal délégué au budget communal, présente les éléments relatifs aux opérations comptables et aux équilibres des budgets 2023.

Monsieur le Maire, Michel DÉVRIEUX, quitte la salle.

Jean-Charles VALENTIN rappelle les comptes administratifs 2023 du budget assainissement.

Ils se résument aux éléments indiqués dans les documents qui ont été débattus en commission des finances le 19 février, à savoir :

BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT - COMPTE ADMINISTRATIF 2023

EXECUTION DU BUDGET

		DEPENSES			RECETTES	SOLDE D'EXECUTION(1)
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section d'exploitation	A	303 657,50	G	271 067,66	G-A -32 589,84
	Section d'investissement	B	225 118,38	H	80 946,02	H-B -144 172,36
		+		+		
REPORTS DE L'EXERCICE N- 1	Report en section d'exploitation (002)	C	0,00 (si déficit)	I	329 940,05 (si excédent)	
	Report en section d'investissement (001)	D	0,00 (si déficit)	J	182 811,10 (si excédent)	
		=		=		
TOTAL (réalisations + reports)		P=	528 775,88	Q=	G+H+I+J 864 764,83	= Q-P 335 988,95
		A+B+C+D				

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214201683-20240301-2024-022-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 08/03/2024

Publication : 11/03/2024

RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (2)	Section d'exploitation	E	0,00	K	0,00
	Section d'investissement	F	115 394,43	L	66 020,00
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	= E+F	115 394,43	= K+L	66 020,00

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION(1)		
RESULTAT CUMULE	Section d'exploitation	= A+C+E	303 657,50	= G+I+K	601 007,71	297 350,21
	Section d'investissement	= B+D+F	340 512,81	= H+J+L	329 777,12	-10 735,69
	TOTAL CUMULE	= A+B+C+D+E+F	644 170,31	= G+H+I+J+ K+L	930 784,83	286 614,52

Le Conseil Municipal est invité à se prononcer sur le compte administratif du budget assainissement de l'exercice 2023.

*Après examen du compte administratif présenté ci-dessus,
Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité,*

- **Approuve** le compte administratif 2023 pour le budget assainissement de la commune.

ONT SIGNE AU REGISTRE TOUS LES MEMBRES PRESENTS.
POUR COPIE CONFORME.

Fait à Pélussin le 6 mars 2024
Le Maire,
Michel DÉVRIEUX.



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS du Conseil Municipal de Pélussin

Nombre de Membres

Le premier mars deux mille vingt-quatre, le Conseil Municipal de Pélussin, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire en mairie de Pélussin, sous la présidence de Michel DÉVRIEUX, Maire.

EN EXERCICE : 26

PRESENTS : 19

VOTANTS : 23

PRESENTS (19) : Mme Marie BONNEVIALLE, M. Jean-François CHANAL, Mme Lisa FAVRE-BAC, M. Jean-Pierre GRANDSEIGNE, M. Stéphane TARIN, Mme Leïla BERNARD, Mme Nathalie ROLLAT, Mme Agnès VORON, M. Jean-Charles VALENTIN, M. Pierric EXERTIER, M. Jean DUBOUIS, M. Jean-Paul MONTAGNIER, Mme Chantal CHETOT, Mme Corinne ALLIOD-KOERTGE, Mme FOUREL Gisèle, Mme Brigitte GARDE, Mme Franceline COMAS, M. John ROBINSON, et Mme Marie-Odile DALUD.

EXCUSÉS (4) : Mme Martine JAROUSSE (a donné pouvoir à Gisèle FOURREL)
M. Serge GRANGE (a donné pouvoir à Leïla BERNARD)
M. Jacques CAMIER (a donné pouvoir à Pierric EXERTIER)
M. Alain TOULOMET (a donné pouvoir à John ROBINSON)

ABSENT (3) : M. Olivier BIHEL
M. Michel DÉVRIEUX
M. Jean-Pierre BOUJOT

Secrétaire élu(e) pour la durée de la session : Jean-Charles VALENTIN

Convocation : 23 février 2024

OBJET : 2024-023

**COMPTE
ADMINISTRATIF 2023
BUDGET MSP
-
APPROBATION**

Le Conseil Municipal est invité à approuver les comptes administratifs 2023 du budget principal et des 4 budgets annexes, constater les identités de valeur avec les indications des comptes de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes et reconnaître la sincérité des restes à réaliser.

Monsieur le Maire, assisté de Jean-Charles VALENTIN, conseiller municipal délégué au budget communal, présente les éléments relatifs aux opérations comptables et aux équilibres des budgets 2023.

Monsieur le Maire, Michel DÉVRIEUX, quitte la salle.

Jean-Charles VALENTIN rappelle les comptes administratifs 2023 du budget Maison de Santé Pluriprofessionnelle.

Ils se résument aux éléments indiqués dans les documents qui ont été débattus en commission des finances le 19 février, à savoir :

BUDGET ANNEXE MSP - COMPTE ADMINISTRATIF 2023 EXECUTION DU BUDGET

		DEPENSES		RECETTES	
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	A	10 587,05	G	0,00
	Section d'investissement	B	55 629,22	H	0,00
		+		+	
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section defonctionnement (002)	C	6 028,63 (si déficit)	I	0,00 (si excédent)
	Report en section d'investissement (001)	D	0,00 (si déficit)	J	162 867,41 (si excédent)
		=		=	

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214201683-20240301-2024-023-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 08/03/2024
Publication : 11/03/2024

TOTAL (réalisations +reports)	= A+B+C+D	72 244,90	= G+H+I+J	162 867,41
-------------------------------	-----------	-----------	-----------	------------

RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (1)	Section de fonctionnement	E	0,00	K	0,00
	Section d'investissement	F	76 494,75	L	0,00
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	= E+F	76 494,75	= K+L	0,00

RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	= A+C+E	16 615,68	= G+I+K	0,00
	Section d'investissement	= B+D+F	132 123,97	= H+J+L	162 867,41
	TOTAL CUMULE	= A+B+C+D+E+F	148 739,65	= G+H+I+J+K+L	162 867,41

Le Conseil Municipal est invité à se prononcer sur le compte administratif du budget MSP de l'exercice 2023.

*Après examen du compte administratif présenté ci-dessus,
Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité,*

- **Approuve** le compte administratif 2023 pour le budget MSP de la commune.

ONT SIGNE AU REGISTRE TOUS LES MEMBRES PRESENTS.
POUR COPIE CONFORME.

Fait à Pélussin le 6 mars 2024
Le Maire,
Michel DÉVRIEUX.



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214201683-20240301-2024-023-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 08/03/2024
Publication : 11/03/2024

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS du Conseil Municipal de Pélussin

Nombre de Membres

Le premier mars deux mille vingt-quatre, le Conseil Municipal de Pélussin, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire en mairie de Pélussin, sous la présidence de Michel DÉVRIEUX, Maire.

EN EXERCICE : 26

PRESENTS : 20

VOTANTS : 25

PRESENTS (20) : M. Michel DÉVRIEUX, Mme Marie BONNEVIALLE, M. Jean-François CHANAL, Mme Lisa FAVRE-BAC, M. Jean-Pierre GRANDSEIGNE, M. Stéphane TARIN, Mme Leïla BERNARD, Mme Nathalie ROLLAT, Mme Agnès VORON, M. Jean-Charles VALENTIN, M. Pierric EXERTIER, M. Jean DUBOUIS, M. Jean-Paul MONTAGNIER, Mme Chantal CHETOT, Mme Corinne ALLIOD-KOERTGE, Mme FOUREL Gisèle, Mme Brigitte GARDE, Mme Franceline COMAS, M. John ROBINSON, et Mme Marie-Odile DALUD.

EXCUSÉS (5) : M. Jean-Pierre BOUJOT (a donné pouvoir à Michel DÉVRIEUX)
Mme Martine JAROUSSE (a donné pouvoir à Gisèle FOUREL)
M. Serge GRANGE (a donné pouvoir à Leïla BERNARD)
M. Jacques CAMIER (a donné pouvoir à Pierric EXERTIER)
M. Alain TOULOMET (a donné pouvoir à John ROBINSON)

ABSENT (1) : M. Olivier BIHEL

Secrétaire élu(e) pour la durée de la session : Jean-Charles VALENTIN

Convocation : 23 février 2024

OBJET : 2024-024

**COMPTES DE
GESTION 2023
-
APPROBATION**

Jean-Charles VALENTIN, conseiller municipal délégué au budget communal, explique à l'assemblée que, en application de l'article L.1612-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, le comptable public doit produire son Compte de Gestion de 2023 du budget principal et des 4 budgets annexes avant le 1er juin 2024.

Considérant les budgets primitifs : commune - assainissement - forêt - vente de chaleur – Maison de Santé de l'exercice 2023 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail de dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, les comptes de gestion dressés par le receveur accompagnés des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer ;

Considérant les comptes administratifs de l'exercice 2023 ;

Considérant que le comptable public a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2023, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Le Conseil Municipal est invité à se prononcer sur les comptes de gestion du budget principal et des 4 budgets annexes : assainissement - forêt - vente de chaleur – Maison de Santé de l'exercice 2023.

*Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à délibérer.
Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité,*

- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2023 au 31 décembre 2023, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
- Statuant sur l'exécution des budgets de l'exercice 2023 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;
- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214201683-20240301-2024-024-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 08/03/2024
Publication : 11/03/2024

- **Déclare que** les comptes de gestion des budgets : commune – assainissement – forêt – vente de chaleur – maison de santé pluridisciplinaire dressés, pour l'exercice 2023 par le Receveur, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent ni observation ni réserve de sa part.

ONT SIGNE AU REGISTRE TOUS LES MEMBRES PRESENTS.
POUR COPIE CONFORME.

Fait à Pélussin le 6 mars 2024
Le Maire,
Michel DÉVRIEUX.



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214201683-20240301-2024-024-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 08/03/2024
Publication : 11/03/2024

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS du Conseil Municipal de Pélussin

Nombre de Membres

Le premier mars deux mille vingt-quatre, le Conseil Municipal de Pélussin, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire en mairie de Pélussin, sous la présidence de Michel DÉVRIEUX, Maire.

EN EXERCICE : 26

PRESENTS : 20

VOTANTS : 25

PRESENTS (20) : M. Michel DÉVRIEUX, Mme Marie BONNEVIALLE, M. Jean-François CHANAL, Mme Lisa FAVRE-BAC, M. Jean-Pierre GRANDSEIGNE, M. Stéphane TARIN, Mme Leïla BERNARD, Mme Nathalie ROLLAT, Mme Agnès VORON, M. Jean-Charles VALENTIN, M. Pierric EXERTIER, M. Jean DUBOUIS, M. Jean-Paul MONTAGNIER, Mme Chantal CHETOT, Mme Corinne ALLIOD-KOERTGE, Mme FOUREL Gisèle, Mme Brigitte GARDE, Mme Franceline COMAS, M. John ROBINSON, et Mme Marie-Odile DALUD.

EXCUSÉS (5) : M. Jean-Pierre BOUJOT (a donné pouvoir à Michel DÉVRIEUX)
Mme Martine JAROUSSE (a donné pouvoir à Gisèle FOURREL)
M. Serge GRANGE (a donné pouvoir à Leïla BERNARD)
M. Jacques CAMIER (a donné pouvoir à Pierric EXERTIER)
M. Alain TOULOMET (a donné pouvoir à John ROBINSON)

ABSENT (1) : M. Olivier BIHEL

Secrétaire élu(e) pour la durée de la session : Jean-Charles VALENTIN

Convocation : 23 février 2024

OBJET : 2024-025

**AFFECTATION DES
RÉSULTATS SUR LES
BUDGETS 2023
-
APPROBATION**

Jean-Charles VALENTIN, conseiller municipal délégué au budget communal, explique à l'assemblée que, après l'approbation des comptes administratifs, le Conseil Municipal doit se prononcer, sur l'affectation des résultats de l'exercice.

Considérant que les excédents de fonctionnement 2023 seront affectés en priorité à la couverture des déficits d'investissement 2023, comme indiqué en page de garde des documents budgétaires des comptes administratifs soumis aux élus.

Budget Principal :

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	
Résultat de fonctionnement	
A. Résultat de l'exercice précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	785 807,48
B. Résultats antérieurs reportés ligne 002 du compte administratif précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	11 000.19
C Résultat à affecter = A. + B. (hors restes à réaliser) (si C. est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous)	796 807.67
Solde d'exécution de la section d'investissement	
C. Solde d'exécution cumulé d'investissement (précédé de + ou -)	25 773.24
D 001 (si déficit)	
R 001 (si excédent)	-132 714.28
E. Solde des restes à réaliser d'investissement (3) (précédé du signe + ou -) Besoin de financement/ Excédent de financement (1)	
Besoin de financement F. = D. + E.	106 941.04
AFFECTATION = C. = G. + H.	796 807.67
1) Affectation en réserves R1068 en investissement G. = au minimum couverture du besoin de financement F	106 941.04
2) H. Report en fonctionnement (R1068)	689 866.63
DEFICIT REPORTE D 001	

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 08/03/2024
Publication : 11/03/2024

Budget Assainissement :

AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION	
a. Résultat de l'exercice précédé du signe + (excédent) ou - (déficit) dont b. Plus-values nettes de cession d'éléments d'actif :	-32 589,84 0.00
c. Résultats antérieurs reportés D 002 du compte administratif (si déficit) R 002 du compte administratif (si excédent)	329 940.05
Résultat à affecter : d. = a. + c. (1) (si d. est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous)	297 350.21
Solde d'exécution de la section d'investissement	
e. Solde d'exécution cumulé d'investissement (précédé du signe + ou -) D 001 (si déficit) R 001 (si excédent)	38 638.74
f. Solde des restes à réaliser d'investissement (précédé du signe + ou -) Besoin de financement = e + f	-49 374.43 10 735.69
AFFECTATION (2) = d.	297 350.21
1) Affectation en réserves R 1064 en investissement pour le montant des plus-values nettes de cession d'actifs (correspond obligatoirement au montant du b.)	0.00
2) Affectation en réserves R1068 en investissement (au minimum pour la couverture du besoin de financement diminué du 1)	10 735.69
3) Report en exploitation R 002 Montant éventuellement et exceptionnellement reversé à la collectivité de rattachement (D 672) : 0.00	286 614.52
DEFICIT REPORTE D 002 (3)	

Budget Vente de Chaleur :

AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION	
a. Résultat de l'exercice précédé du signe + (excédent) ou - (déficit) dont b. Plus-values nettes de cession d'éléments d'actif :	-9 720,40 0.00
c. Résultats antérieurs reportés D 002 du compte administratif (si déficit) R 002 du compte administratif (si excédent)	-23 151.35
Résultat à affecter : d. = a. + c. (1) (si d. est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous)	-32 871.75
Solde d'exécution de la section d'investissement	
e. Solde d'exécution cumulé d'investissement (précédé du signe + ou -) D 001 (si déficit) R 001 (si excédent)	0.00
f. Solde des restes à réaliser d'investissement (précédé du signe + ou -) Besoin de financement = e + f	0.00 0.00
AFFECTATION (2) = d.	0.00
1) Affectation en réserves R 1064 en investissement pour le montant des plus-values nettes de cession d'actifs (correspond obligatoirement au montant du b.)	0.00
2) Affectation en réserves R1068 en investissement (au minimum pour la couverture du besoin de financement diminué du 1)	0.00
3) Report en exploitation R 002 Montant éventuellement et exceptionnellement reversé à la collectivité de rattachement (D 672) : 0.00	0.00
DEFICIT REPORTE D 002 (3)	-32 871.75

Budget Forêt :

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	
Résultat de fonctionnement	
a. Résultat de l'exercice précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	-114 979,15
b. Résultats antérieurs reportés ligne 002 du compte administratif précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	319 056,50
C Résultat à affecter = A. + B. (hors restes à réaliser) (si C. est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous)	204 077.35

042_214201683_20240301_2024_025-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 08/03/2024
Publication : 11/03/2024

Solde d'exécution de la section d'investissement	
D. Solde d'exécution cumulé d'investissement (précédé de + ou -)D 001 (si déficit) R 001 (si excédent)	40 206.60
E. Solde des restes à réaliser d'investissement (3) (précédé du signe + ou -) Besoin de financement Excédent de financement (1)	0.00
Besoin de financement F. = D. + E.	0.00
AFFECTATION =C. = G. + H.	204 077.35
1) Affectation en réserves R1068 en investissement G. = au minimum couverture du besoin de financement F	0.00
2) H. Report en fonctionnement R 002 (2)	204 077.35
DEFICIT REPORTE D 002 (4)	

Budget Maison de Santé :

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	
Résultat de fonctionnement	
a. Résultat de l'exercice précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	-10 587,05
b. Résultats antérieurs reportés ligne 002 du compte administratif précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	-6 028.63
C. Résultat à affecter = A. + B. (hors restes à réaliser) (si C. est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous)	-16 615.68
Solde d'exécution de la section d'investissement	
D. Solde d'exécution cumulé d'investissement (précédé de + ou -)D 001 (si déficit) R 001 (si excédent)	107 238.19
E. Solde des restes à réaliser d'investissement (3) (précédé du signe + ou -)Besoin de financement Excédent de financement (1)	-76 494.75
Besoin de financement F. = D. + E.	0.00
AFFECTATION =C. = G. + H.	0.00
1) Affectation en réserves R1068 en investissement G. = au minimum couverture du besoin de financement F	0.00
2) H. Report en fonctionnement R 002 (2)	0.00
DEFICIT REPORTE D 002 (4)	-16 615.68

*Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à délibérer.
Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité,*

- **Décide d'affecter** les résultats 2023 suivant les propositions ci-dessus.

ONT SIGNE AU REGISTRE TOUS LES MEMBRES PRESENTS.
POUR COPIE CONFORME.

Fait à Pélussin le 6 mars 2024
Le Maire,
Michel DÉVRIEUX.



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214201683-20240301-2024-025-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 08/03/2024
Publication : 11/03/2024

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS du Conseil Municipal de Pélussin

Nombre de Membres

Le premier mars deux mille vingt-quatre, le Conseil Municipal de Pélussin, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire en mairie de Pélussin, sous la présidence de Michel DÉVRIEUX, Maire.

EN EXERCICE : 26

PRESENTS : 20

VOTANTS : 25

PRESENTS (20) : M. Michel DÉVRIEUX, Mme Marie BONNEVIALLE, M. Jean-François CHANAL, Mme Lisa FAVRE-BAC, M. Jean-Pierre GRANDSEIGNE, M. Stéphane TARIN, Mme Leïla BERNARD, Mme Nathalie ROLLAT, Mme Agnès VORON, M. Jean-Charles VALENTIN, M. Pierrick EXERTIER, M. Jean DUBOUIS, M. Jean-Paul MONTAGNIER, Mme Chantal CHETOT, Mme Corinne ALLIOD-KOERTGE, Mme FOUREL Gisèle, Mme Brigitte GARDE, Mme Franceline COMAS, M. John ROBINSON, et Mme Marie-Odile DALUD.

EXCUSÉS (5) : M. Jean-Pierre BOUJOT (a donné pouvoir à Michel DÉVRIEUX)
Mme Martine JAROUSSE (a donné pouvoir à Gisèle FOURREL)
M. Serge GRANGE (a donné pouvoir à Leïla BERNARD)
M. Jacques CAMIER (a donné pouvoir à Pierrick EXERTIER)
M. Alain TOULOUMET (a donné pouvoir à John ROBINSON)

ABSENT (1) : M. Olivier BIHEL

Secrétaire élu(e) pour la durée de la session : Jean-Charles VALENTIN

Convocation : 23 février 2024

OBJET : 2024-026

**REGLEMENT
BUDGETAIRE ET
FINANCIER
-
MODIFICATION**

Stéphane TARIN, adjoint en charge des finances, explique à l'assemblée que :

· Vu le Code général des collectivités territoriales,

· Vu l'instruction budgétaire et comptable M57,

· Vu la délibération 2022-083 ; 2022-088 et 2022-089 portant sur l'adoption du référentiel M57 au 1^{er} janvier 2023,

· Vu la délibération 2023-22 portant approbation du règlement budgétaire et financier,

Considérant l'approbation du programme de réhabilitation de l'ancienne école Saint Charles en date du 15 décembre 2023,

Considérant que la Ville de Pélussin a choisi d'appliquer la nomenclature M57 au 1^{er} janvier 2023,

Considérant la durée des marchés de maîtrise d'œuvre et de travaux à engager, il convient apporter une modification à son règlement budgétaire afin d'intégrer la gestion pluriannuelle des investissements.

Considérant l'avis favorable de la commission finances en date du 19 février 2024,

Le Conseil Municipal est invité à approuver le règlement budgétaire et financier de la commune de Pélussin pour son budget principal et ses budgets annexes soumis à la M57, tel que le document joint à la présente délibération.

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à délibérer.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité,

- **Approuve** la modification du règlement budgétaire et financier de la commune de Pélussin pour son budget principal et ses budgets annexes soumis à la M57.
- **Autorise** Monsieur Le Maire à signer tout acte afférent.

ONT SIGNE AU REGISTRE TOUS LES MEMBRES PRESENTS.

POUR COPIE CONFORME.

Fait à Pélussin le 6 mars 2024

Le Maire,

Michel DÉVRIEUX.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214201683-20240301-2024-026-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 08/03/2024
Publication : 11/03/2024



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS du Conseil Municipal de Pélussin

Nombre de Membres

Le premier mars deux mille vingt-quatre, le Conseil Municipal de Pélussin, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire en mairie de Pélussin, sous la présidence de Michel DÉVRIEUX, Maire.

EN EXERCICE : 26

PRESENTS : 20

VOTANTS : 25

PRESENTS (20) : M. Michel DÉVRIEUX, Mme Marie BONNEVIALLE, M. Jean-François CHANAL, Mme Lisa FAVRE-BAC, M. Jean-Pierre GRANDSEIGNE, M. Stéphane TARIN, Mme Leïla BERNARD, Mme Nathalie ROLLAT, Mme Agnès VORON, M. Jean-Charles VALENTIN, M. Pierrick EXERTIER, M. Jean DUBOUIS, M. Jean-Paul MONTAGNIER, Mme Chantal CHETOT, Mme Corinne ALLIOD-KOERTGE, Mme FOUREL Gisèle, Mme Brigitte GARDE, Mme Franceline COMAS, M. John ROBINSON, et Mme Marie-Odile DALUD.

EXCUSÉS (5) : M. Jean-Pierre BOUJOT (*a donné pouvoir à Michel DÉVRIEUX*)
Mme Martine JAROUSSE (*a donné pouvoir à Gisèle FOURREL*)
M. Serge GRANGE (*a donné pouvoir à Leïla BERNARD*)
M. Jacques CAMIER (*a donné pouvoir à Pierrick EXERTIER*)
M. Alain TOULOMET (*a donné pouvoir à John ROBINSON*)

ABSENT (1) : M. Olivier BIHEL

Secrétaire élu(e) pour la durée de la session : Jean-Charles VALENTIN

Convocation : 23 février 2024

OBJET : 2024-027

DÉBAT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE 2024

Monsieur Le Maire explique à l'assemblée que la loi « Administration Territoriale de la République » (ATR) du 6 février 1992, impose la tenue d'un débat d'orientation budgétaire (DOB) dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget primitif. De plus, l'article 107 de la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, dite loi « NOTRe », rend obligatoire, pour les exécutifs des communes de plus de 3 500 habitants, la présentation d'un Rapport d'Orientation Budgétaire (ROB) qui doit comporter une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses et des effectifs.

Considérant l'avis de la Commission Finances en date du 19 février 2024,

Monsieur le Maire, assisté de Stéphane TARIN, adjoint en charge des finances, présente les éléments du rapport d'orientation budgétaire 2024. Il expose notamment les résultats de l'exercice 2023 et les perspectives de travail du budget primitif 2024.

Où cette présentation, le conseil municipal est invité à débattre.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité,

- **Prend acte** du Rapport sur les orientations budgétaires présentées pour l'année 2024 ci-joint.
- **Dit que** le débat d'orientation budgétaire a été tenu conformément à la loi ATR du 6 février 1992.

ONT SIGNÉ AU REGISTRE TOUS LES MEMBRES PRESENTS.
POUR COPIE CONFORME.

Fait à Pélussin le 6 mars 2024

Le Maire,
Michel DÉVRIEUX.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214201683-20240301-2024-027-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 08/03/2024
Publication : 11/03/2024



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS du Conseil Municipal de Pélussin

Nombre de Membres

Le premier mars deux mille vingt-quatre, le Conseil Municipal de Pélussin, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire en mairie de Pélussin, sous la présidence de Michel DÉVRIEUX, Maire.

EN EXERCICE : 26

PRESENTS : 20

VOTANTS : 25

PRESENTS (20) : M. Michel DÉVRIEUX, Mme Marie BONNEVIALLE, M. Jean-François CHANAL, Mme Lisa FAVRE-BAC, M. Jean-Pierre GRANDSEIGNE, M. Stéphane TARIN, Mme Leïla BERNARD, Mme Nathalie ROLLAT, Mme Agnès VORON, M. Jean-Charles VALENTIN, M. Pierric EXERTIER, M. Jean DUBOUIS, M. Jean-Paul MONTAGNIER, Mme Chantal CHETOT, Mme Corinne ALLIOD-KOERTGE, Mme FOUREL Gisèle, Mme Brigitte GARDE, Mme Franceline COMAS, M. John ROBINSON, et Mme Marie-Odile DALUD.

EXCUSÉS (5) : M. Jean-Pierre BOUJOT (*a donné pouvoir à Michel DÉVRIEUX*)
Mme Martine JAROUSSE (*a donné pouvoir à Gisèle FOURREL*)
M. Serge GRANGE (*a donné pouvoir à Leïla BERNARD*)
M. Jacques CAMIER (*a donné pouvoir à Pierric EXERTIER*)
M. Alain TOULOMET (*a donné pouvoir à John ROBINSON*)

ABSENT (1) : M. Olivier BIHEL

Secrétaire élu(e) pour la durée de la session : Jean-Charles VALENTIN

Convocation : 23 février 2024

OBJET : 2024-028

**LOI N°2023-175 DU 10
MARS 2023 RELATIVE A
L'ACCELERATION DE LA
PRODUCTION
D'ENERGIES
RENOUVELABLES –
ELABORATION DES
ZAE nR**

Marie BONNEVIALLE, adjointe en charge de la transition écologique, explique que cette loi veut concilier l'acceptabilité locale avec l'accélération du déploiement des énergies renouvelables tout en garantissant la protection de la biodiversité et la souveraineté alimentaire à travers l'effort de réduction de l'artificialisation des sols. Il s'agit de tracer le contour des zones les plus adaptées à telle ou telle source d'énergies renouvelables, sur du foncier déjà artificialisé ou ne présentant pas d'enjeux environnementaux majeurs en mobilisant les terrains sans usage et les abords des infrastructures.

Sous réserve du respect de la réglementation, il est possible d'implanter une installation terrestre de production d'énergies renouvelables en tout point de la commune mais, les projets en dehors d'une ZACC seront soumis à :

- la mise en place obligatoire d'un comité de projet aux frais du porteur de projet ;
- des délais d'instruction de droit commun soit 4 mois pour l'autorité environnementale (contre 3 mois pour les ZACC) et un avis du commissaire enquêteur sous 1 mois (contre 15 jours pour les ZACC).

La délimitation des zones les plus adaptées à telle ou telle source d'énergies renouvelables est établie, après concertation locale, en considérant :

- La réglementation : le respect des obligations prévues par la loi, notamment au regard du patrimoine naturel ou du patrimoine architectural, paysager et culturel, et de la consultation obligatoire du gestionnaire de l'aire protégée SPR et du syndicat mixte gestionnaire du PNR du Pilat.
- Le projet de territoire : le plan de mandat, la mise en œuvre des schémas et des plans relatifs à l'énergie ou à la transition énergétique, la charte du PNR, les actions spécifiques en faveur du développement des énergies renouvelables ou de la sobriété énergétique.
- La gestion des risques : inondation, incendie, éblouissement, minier, technologique, etc ; - la valorisation des ressources du territoire : au travers de la production agricole ou forestière, des autres activités économiques, de la ressource en eau, de la biodiversité, de la lutte contre l'artificialisation des sols, de la préservation des paysages, etc.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214201683-20240301-2024-028-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 08/03/2024
Publication : 11/03/2024

- L'acceptabilité : la meilleure gestion des aménités du projet et notamment des éventuelles nuisances, l'anticipation sur le développement du territoire de la commune et des communes voisines ou la lutte contre les informations erronées.

Les 6 calques de la carte communale des zones d'accélération pour l'implantation d'installations terrestres de production d'énergies renouvelables (ZACC) ont été présentés au Conseil municipal et discutés.

Considérant l'avis du syndicat mixte de Parc naturel régional du Pilat en date du 29 février 2024,

Considérant l'avis favorable de la commission Transition Ecologique et Revitalisation en date du 15 janvier 2024.

Considérant les avis de la population récoltés grâce au sondage réalisé sur l'application illiwap, présentés en séance.

Le Conseil Municipal est invité à approuver les modalités de définition des zones d'accélération de la production d'énergies renouvelables.

*Monsieur Le Maire invite le Conseil Municipal à délibérer.
Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à la majorité,
Par 21 voix POUR et 4 abstentions,*

- **Approuve** le projet de carte communale des ZACC tel que joint en annexe ;
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer tout document afférent à cette carte communale.

ONT SIGNE AU REGISTRE TOUS LES MEMBRES PRESENTS.
POUR COPIE CONFORME.

Fait à Pélussin le 6 mars 2024
Le Maire,
Michel DÉVRIEUX.



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214201683-20240301-2024-028-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 08/03/2024
Publication : 11/03/2024

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS du Conseil Municipal de Pélussin

Nombre de Membres

Le premier mars deux mille vingt-quatre, le Conseil Municipal de Pélussin, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire en mairie de Pélussin, sous la présidence de Michel DÉVRIEUX, Maire.

EN EXERCICE : 26

PRESENTS : 20

VOTANTS : 25

PRESENTS (20) : M. Michel DÉVRIEUX, Mme Marie BONNEVIALLE, M. Jean-François CHANAL, Mme Lisa FAVRE-BAC, M. Jean-Pierre GRANDSEIGNE, M. Stéphane TARIN, Mme Leïla BERNARD, Mme Nathalie ROLLAT, Mme Agnès VORON, M. Jean-Charles VALENTIN, M. Pierric EXERTIER, M. Jean DUBOUIS, M. Jean-Paul MONTAGNIER, Mme Chantal CHETOT, Mme Corinne ALLIOD-KOERTGE, Mme FOUREL Gisèle, Mme Brigitte GARDE, Mme Franceline COMAS, M. John ROBINSON, et Mme Marie-Odile DALUD.

EXCUSÉS (5) : M. Jean-Pierre BOUJOT (a donné pouvoir à Michel DÉVRIEUX)
Mme Martine JAROUSSE (a donné pouvoir à Gisèle FOURREL)
M. Serge GRANGE (a donné pouvoir à Leïla BERNARD)
M. Jacques CAMIER (a donné pouvoir à Pierric EXERTIER)
M. Alain TOULOUOMET (a donné pouvoir à John ROBINSON)

ABSENT (1) : M. Olivier BIHEL

Secrétaire élu(e) pour la durée de la session : Jean-Charles VALENTIN

Convocation : 23 février 2024

OBJET : 2024-029

ATTRIBUTION DU LOT
10
«RAFRAICHISSEMENT»
MARCHE PUBLIC DE LA
MSP
-
APPROBATION

Jean-Pierre GRANDSEIGNE, adjoint en charge de la Revitalisation du Territoire, rappelle que, dans le cadre de la réhabilitation du Cottage en MSP et conformément aux règles de la commande publique, la commune de Pélussin est soumise à la libre concurrence en vertu d'un cahier des charges qu'elle a établi.

Considérant le besoin en climatisation de la future maison de santé pour un meilleur confort des occupants qui n'avait pas été identifié au démarrage du projet,

Une procédure de consultation des entreprises pour le lot 10 « rafraichissement » a donc été engagée par publication de l'annonce le 16 novembre 2023 et dépôt des offres avant le 15 janvier 2024.

Le dossier de consultation des entreprises prévoyant une négociation possible avec les entreprises, une négociation a été engagée avec les entreprises ayant déposé une offre.

Après présentation du rapport d'analyse des offres aux conseillers municipaux, il est proposé au Conseil Municipal de retenir le prestataire suivant :

Lot	Désignation	Nom de l'entreprise	Montant HT
Lot 10	Rafraichissement	FMC	44 000,00 HT

*Monsieur Le Maire invite le Conseil Municipal à délibérer.
Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité,*

- **Retient** le prestataire tel que défini ci-dessus ;
- **Approuve** l'inscription des crédits nécessaires au budget de la commune.
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer tout acte afférent.

ONT SIGNE AU REGISTRE TOUS LES MEMBRES PRESENTS.
POUR COPIE CONFORME.

Fait à Pélussin le 6 mars 2024

Le Maire,
Michel DÉVRIEUX.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214201683-20240301-2024-029-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 08/03/2024
Publication : 11/03/2024



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS du Conseil Municipal de Pélussin

Nombre de Membres

Le premier mars deux mille vingt-quatre, le Conseil Municipal de Pélussin, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire en mairie de Pélussin, sous la présidence de Michel DÉVRIEUX, Maire.

EN EXERCICE : 26

PRESENTS : 20

VOTANTS : 25

PRESENTS (20) : M. Michel DÉVRIEUX, Mme Marie BONNEVIALLE, M. Jean-François CHANAL, Mme Lisa FAVRE-BAC, M. Jean-Pierre GRANDSEIGNE, M. Stéphane TARIN, Mme Leïla BERNARD, Mme Nathalie ROLLAT, Mme Agnès VORON, M. Jean-Charles VALENTIN, M. Pierric EXERTIER, M. Jean DUBOUIS, M. Jean-Paul MONTAGNIER, Mme Chantal CHETOT, Mme Corinne ALLIOD-KOERTGE, Mme FOUREL Gisèle, Mme Brigitte GARDE, Mme Franceline COMAS, M. John ROBINSON, et Mme Marie-Odile DALUD.

EXCUSÉS (5) : M. Jean-Pierre BOUJOT (a donné pouvoir à Michel DÉVRIEUX)
Mme Martine JAROUSSE (a donné pouvoir à Gisèle FOURREL)
M. Serge GRANGE (a donné pouvoir à Leïla BERNARD)
M. Jacques CAMIER (a donné pouvoir à Pierric EXERTIER)
M. Alain TOULOMET (a donné pouvoir à John ROBINSON)

ABSENT (1) : M. Olivier BIHEL

Secrétaire élu(e) pour la durée de la session : Jean-Charles VALENTIN

Convocation : 23 février 2024

OBJET : 2024-030

**CONVENTION AVEC
RENOV'EGLISE POUR
LES TRAVAUX DE
RESTAURATION DE
L'EGLISE
-
APPROBATION**

Jean-Pierre GRANDSEIGNE, adjoint en charge de la Revitalisation du Territoire, rappelle que l'association « Rénov' Eglises » envisage des travaux de reprise des enduits et des fresques peintes dans le cœur de l'église Notre-Dame.

Pour ce faire, il convient d'approuver la convention qui autorise et encadre l'intervention de l'association pour la mise en œuvre de ce projet de rénovation. Etant entendu que ladite convention sera conclue pour une période de deux ans à compter de la date de signature des deux parties.

Considérant l'avis favorable de la commission Revitalisation du territoire en date du 13 février 2024,

Le Conseil Municipal est invité à approuver la convention d'engagement pour les travaux de restauration d'enduits et de fresques peintes, à conclure avec l'Association Renov'Eglise, telle que le document joint à la présente délibération.

Monsieur le Maire invite le conseil municipal à en délibérer.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité,

- **Approuve** la convention d'engagement pour les travaux de restauration d'enduits et de fresques peintes à conclure avec l'Association Renov'Eglise.
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer ladite convention et tout acte afférent.

ONT SIGNE AU REGISTRE TOUS LES MEMBRES PRESENTS.
POUR COPIE CONFORME.

Fait à Pélussin le 6 mars 2024

Le Maire,
Michel DÉVRIEUX



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214201683-20240301-2024-030-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 08/03/2024
Publication : 11/03/2024

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS du Conseil Municipal de Pélussin

Nombre de Membres

Le premier mars deux mille vingt-quatre, le Conseil Municipal de Pélussin, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire en mairie de Pélussin, sous la présidence de Michel DÉVRIEUX, Maire.

EN EXERCICE : 26

PRESENTS : 20

VOTANTS : 25

PRESENTS (20) : M. Michel DÉVRIEUX, Mme Marie BONNEVIALLE, M. Jean-François CHANAL, Mme Lisa FAVRE-BAC, M. Jean-Pierre GRANDSEIGNE, M. Stéphane TARIN, Mme Leïla BERNARD, Mme Nathalie ROLLAT, Mme Agnès VORON, M. Jean-Charles VALENTIN, M. Pierrick EXERTIER, M. Jean DUBOUIS, M. Jean-Paul MONTAGNIER, Mme Chantal CHETOT, Mme Corinne ALLIOD-KOERTGE, Mme FOUREL Gisèle, Mme Brigitte GARDE, Mme Franceline COMAS, M. John ROBINSON, et Mme Marie-Odile DALUD.

EXCUSÉS (5) : M. Jean-Pierre BOUJOT (*a donné pouvoir à Michel DÉVRIEUX*)
Mme Martine JAROUSSE (*a donné pouvoir à Gisèle FOURREL*)
M. Serge GRANGE (*a donné pouvoir à Leïla BERNARD*)
M. Jacques CAMIER (*a donné pouvoir à Pierrick EXERTIER*)
M. Alain TOULOMET (*a donné pouvoir à John ROBINSON*)

ABSENT (1) : M. Olivier BIHEL

Secrétaire élu(e) pour la durée de la session : Jean-Charles VALENTIN

Convocation : 23 février 2024

OBJET : 2024-031

**ADHESION A LA
CONVENTION CADRE
DES SERVICES
SECRETAIRES DE
MAIRIE ITINERANT,
INTERIM, PORTAGE
SALARIAL DU CDG42
-
APPROBATION**

Agnès VORON, conseillère municipale déléguée au personnel, explique que :

Vu le Code général de la fonction publique;

Considérant que le Centre de gestion de la Fonction publique territoriale de la Loire (Centre de gestion de la Loire) au-delà du champ d'intervention de ses missions obligatoires, propose aux collectivités du département de la Loire et à leurs établissements publics une prestation facultative de service de remplacement et de renfort.

Considérant que le recours à cette mission nécessite la signature préalable d'une convention cadre d'adhésion ;

Considérant qu'en adhérant à ce service, la collectivité pourra recourir, en tant que de besoin, et en fonction de la disponibilité du personnel géré par le Centre de gestion de la Loire :

- À la mise à disposition d'un(e) secrétaire de mairie itinérant(e), agent permanent du Centre de gestion de la Loire (prioritairement pour assurer les missions de secrétaire de mairie, en mairie de moins de 3500 habitants, accessoirement pour assurer des missions nécessitant une forte compétence administrative quelle que soit la strate géographique de la collectivité)

- À la mise à disposition d'un agent du service intérim, agent non-permanent du Centre de gestion de la Loire recruté spécifiquement pour la mission sollicitée (pour mission administrative dans les domaines : accueil, état-civil, urbanisme, finances, ressources humaines, élections...)

En outre, en application de cette convention, le Centre de gestion de la Loire peut aussi assurer la gestion administrative et financière liées au recrutement des emplois saisonniers, renforts ponctuels ou remplacements d'agents de toutes filières, préalablement sélectionnés par la collectivité, dans le cadre du Portage salarial ;

Considérant l'avis favorable de la commission du Personnel en date du 16 janvier 2024.

Le Conseil Municipal est invité à approuver la convention cadre aux services facultatifs secrétaire de mairie itinérant, portage salarial, intérim proposée par le CDG42, telle que les documents joints à la présente délibération.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214201683-20240301-2024-031-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 08/03/2024
Publication : 11/03/2024

Monsieur le Maire invite le conseil municipal à en délibérer.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité,

- **Décide** d'adhérer à la convention cadre aux services facultatifs Secrétaire de mairie itinérant/Portage salarial/Intérim proposée par le Centre de Gestion de la Loire ;
- **Autorise** Le Maire à signer la convention cadre d'adhésion aux services facultatifs Secrétaire de Mairie itinérant/Portage salarial/Intérim, et à signer tout document nécessaire à sa mise en œuvre ;
- **Précise** que la dépense correspondante sera imputée à l'article 6218 du budget.

ONT SIGNE AU REGISTRE TOUS LES MEMBRES PRESENTS.
POUR COPIE CONFORME.

Fait à Pélussin le 6 mars 2024

Le Maire,
Michel DÉVRIEUX



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214201683-20240301-2024-031-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 08/03/2024
Publication : 11/03/2024

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
du Conseil Municipal de Pélussin

Nombre de Membres

Le premier mars deux mille vingt-quatre, le Conseil Municipal de Pélussin, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire en mairie de Pélussin, sous la présidence de Michel DÉVRIEUX, Maire.

EN EXERCICE : 26

PRESENTS : 20

VOTANTS : 25

PRESENTS (20) : M. Michel DÉVRIEUX, Mme Marie BONNEVIALLE, M. Jean-François CHANAL, Mme Lisa FAVRE-BAC, M. Jean-Pierre GRANDSEIGNE, M. Stéphane TARIN, Mme Leïla BERNARD, Mme Nathalie ROLLAT, Mme Agnès VORON, M. Jean-Charles VALENTIN, M. Pierrick EXERTIER, M. Jean DUBOUIS, M. Jean-Paul MONTAGNIER, Mme Chantal CHETOT, Mme Corinne ALLIOD-KOERTGE, Mme FOUREL Gisèle, Mme Brigitte GARDE, Mme Franceline COMAS, M. John ROBINSON, et Mme Marie-Odile DALUD.

EXCUSÉS (5) : M. Jean-Pierre BOUJOT (a donné pouvoir à Michel DÉVRIEUX)
Mme Martine JAROUSSE (a donné pouvoir à Gisèle FOURREL)
M. Serge GRANGE (a donné pouvoir à Leïla BERNARD)
M. Jacques CAMIER (a donné pouvoir à Pierrick EXERTIER)
M. Alain TOULOMET (a donné pouvoir à John ROBINSON)

ABSENT (1) : M. Olivier BIHEL

Secrétaire élu(e) pour la durée de la session : Jean-Charles VALENTIN

Convocation : 23 février 2024

OBJET : 2024-032

**INDÉMNITÉS DES
ÉLUS**

**MODIFICATION
Au 01/03/2024**

Monsieur le Maire rappelle que le mandat d'élu local est par principe gratuit, mais que la loi prévoit l'indemnisation de l'exercice effectif de certaines fonctions afin de compenser les sujétions spéciales qu'elles comportent.

Exception faite du Maire qui perçoit de droit une indemnité au titre de sa fonction, les autres élus municipaux doivent justifier de l'exercice effectif d'une fonction / délégation pour pouvoir être indemnisés (sauf les conseillers municipaux sans délégation).

C'est l'assemblée délibérante qui détermine le montant des indemnités, dans des limites fixées par les textes, en référence à l'indice brut terminal de la fonction publique, et par strate démographique. Aussi, pour la commune de Pélussin, l'enveloppe est basée sur la strate de 3 500 à 9 999 habitants avec le Maire (2 260,79 € / mois au maximum) et 6 adjoints (5 425,89 € / mois). Ces indemnités peuvent par ailleurs être majorées de 15% au titre de Commune chef-lieu de canton. L'attribution d'indemnité aux conseillers simples ou délégués doit donc se faire dans la limite des indemnités maximales versées au Maire et aux adjoints.

Le Conseil a organisé une démarche par consentement pour mettre en place une indemnisation juste et partagée par tous les élus.

Vu les articles L.2123-20 à L.2123-24-1 et R.2123-23 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n°2023-049 du 11 avril 2023 relative aux indemnités des élus,

Considérant l'avis du cercle de coordination en date du 19 février 2024,

Le Conseil Municipal est invité à approuver l'attribution individuelle des indemnités aux élus selon le tableau joint à la présente délibération, étant précisé que la majoration de 15% liée à la Commune Chef-lieu de canton ne sera pas retenue.

*Monsieur le Maire invite l'Assemblée à délibérer.
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,*

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214201683-20240301-2024-032-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 08/03/2024
Publication : 11/03/2024

- **Approuve** la répartition des indemnités des élus telle que le tableau joint à la présente délibération ;
- **Dit que** cette délibération est effective à compter du 1^{er} mars 2024,
- **Abroge** la délibération n°2023-049.

ONT SIGNE AU REGISTRE TOUS LES MEMBRES PRESENTS.
POUR COPIE CONFORME.

Fait à Pélussin le 6 mars 2024
Le Maire,
Michel DÉVRIEUX.



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214201683-20240301-2024-032-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 08/03/2024
Publication : 11/03/2024